

# La parité en France : Bilan et propositions

---

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse et surtout très honorée d'avoir l'opportunité de m'exprimer aujourd'hui face à un auditoire aussi prestigieux sur un thème qui me tient particulièrement à cœur, à savoir la place des femmes dans notre société. J'ai eu la chance de rencontrer ces dernières années des femmes extraordinaires que ce soit par leur courage, leur volonté ou tout simplement leur capacité de donner d'elle-même à autrui. J'ai trouvé dans chacune d'elle l'esprit d'entreprise, l'ambition de réussir sans que jamais elle ne se départissent du souci de toujours accompagner l'autre.

La femme n'est pas dans le combat mais dans le partage.

Une de ces femmes, dont je respecte tout particulièrement la volonté est la présidente de Res Femina, qui a eu la générosité et l'audace de créer il y a moins d'un an une association destinée à éveiller le désir chez les jeunes femmes de s'investir dans la vie politique.

Cette rencontre ainsi que mon implication au sein de cette ambitieuse association m'ont permis de prendre conscience que je m'étais presque naturellement empêchée jusque là d'envisager même l'idée que je pouvais occuper une place dans la sphère politique. En effet, le poids de l'histoire écrite au masculin pèse insidieusement sur chacune d'entre nous et il nous faut impérativement reprendre confiance en nous-même si nous voulons aller au-delà de ces murs invisibles.

Ce souci de faire éclater ces fameux murs n'est pas récent. Déjà en 1791, peu après la Révolution française, l'écrivaine Olympe de Gouges, non sans ironie, rédigea la Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne. Il s'agit alors du premier texte qui prône l'égalité tant juridique que légale des femmes par rapport aux hommes. L'auteur dénonce ici le fait que la Révolution ait oublié les femmes dans son projet de liberté et d'égalité. Elle écrit alors : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune. ».

Il faudra ensuite attendre 1944 pour que le droit de vote et d'éligibilité soit accordés aux femmes en France, soit 13 ans après que ce même droit fût reconnu aux Portugaises.

Mais force est de constater que ce nouveau droit n'a malheureusement pas permis aux femmes d'accéder largement aux organes du pouvoir et de décision qui sont restés l'apanage des hommes peu enclins à s'en départir.

C'est pourquoi le concept de parité a été évoqué pour la première fois en 1989 au Conseil de l'Europe grâce au combat incessant des femmes politiques européennes soucieuses de mettre en garde les citoyens du grave déficit de démocratie que subissent nos sociétés de par la sous représentation des femmes dans les organes de décision.

En France, en 1996 alors qu'on ne comptait que 12,7% de femmes à l'Assemblée Nationale, dix femmes anciennes ministres ont décidé d'agir et de réveiller les consciences. On compte parmi elles Simone Veil, marraine d'honneur de notre association et première femme à présider le Parlement européen. Elles ont publié 7 propositions destinées à favoriser une meilleure représentativité des femmes dans la sphère politique. Elles consistaient notamment à établir des quotas, à limiter le cumul des mandats pour un meilleur partage du pouvoir et à nommer des femmes à des postes de responsabilité qui dépendent de l'Etat et du Gouvernement.

L'idée de mettre en place des quotas, si elle n'est pas neuve à l'époque, soulève néanmoins de vives réactions.

Peu avant, François Mitterrand exerçant alors son deuxième mandat en tant que Président de la République sera le premier, et aussi le seul jusqu'à ce jour, à avoir choisi de nommer une femme à ses côtés en tant que Premier Ministre, Edith Cresson qui devra faire face, au cours d'un mandat qui ne durera pas une année, à des attaques sexistes d'une rare violence.

A propos de quotas, il dira en 1994 : « Ni vous, ni moi ne considérons que la parité entre hommes et femmes dans les institutions politiques constituerait je ne sais quelle panacée, pas plus que nous n'avons considéré par le passé, que les « quotas » étaient satisfaisants. Pourtant nous savons qu'en la matière, le volontarisme est indispensable pour prendre cette vieille Bastille. Il ne s'agit pas d'espérer des miracles mais de réparer une injustice. »<sup>1</sup>

En effet, nul n'appréhende les quotas comme le meilleur moyen de pallier au manque de représentation des femmes dans les partis politiques mais plutôt comme un mal nécessaire. A ce propos, Mariette Sineau écrit « Quarante ans de Cinquième République prouvent, s'il en était besoin, que, sans mesure d'action positive, les femmes en France n'ont pas véritablement accès à la représentation publique. »<sup>2</sup>

Le 6 juin 2000, la première loi dite sur la parité est promulguée. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste et prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

Le but est alors d'atteindre le chiffre de 30% de femmes élues qui apparaît comme le seuil minimal pour que les femmes exercent une influence appropriée afin que l'élaboration des politiques reflète les valeurs de l'ensemble de la société<sup>3</sup>.

Presque dix années après que la loi ait été promulguée le bilan est très mitigé. En effet, on constate des améliorations dans les conseils municipaux avec une entrée massive des femmes qui passent de 21,7 % en 1995 à 45 % en 2008. Seulement, il y a une grande distorsion entre le nombre de femmes élues conseillères municipales et la place des femmes dans les exécutifs

---

<sup>1</sup> Mitterrand, François, Lettre du Président de la République à l'Assemblée des Femmes à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du droit de vote des Françaises, 22 avril 1994

<sup>2</sup> Sineau, Mariette, Profession femme politique – Sexe et pouvoir sous la Cinquième République, Presses de Sciences Po, 2001, p. 69

<sup>3</sup> Selon le rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité Economique et Social sur la mise en œuvre de la recommandation 96/694/CE du Conseil concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision.

municipaux. On ne passe que de 7,5 % à 10,9% car il y a un faible pourcentage de femmes têtes de liste.

Aujourd'hui, les chiffres en France restent accablants car on assiste à une répartition sexuée des candidats et non celle des élues :

- 18,5% des députés
- 21,9% des sénateurs,
- 13,8% de l'ensemble des maires
- 10,4% des élus cantonaux,
- 12,3% des conseillers généraux.

Il est également affligeant de devoir faire le triste constat que les partis politiques ont préféré perdre de l'argent plutôt que de présenter 50% de femmes aux législatives : le PS a perdu plus de 1,5 millions d'euros par an pendant 5 ans et la Droite plus du double.

Si la loi sur la parité a malgré tout eu des effets déterminants sur la place de la représentation des femmes dans la sphère politique, il apparaît extrêmement difficile de contrer l'omniprésence d'un corporatisme presque guerrier par le seul biais législatif qui sera toujours contourné par les plus rotors.

En effet, pour beaucoup, une femme est toujours perçue comme un homme politique évincé.

Si les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes, cela tient essentiellement au regard porté sur elles par la société. Cependant, il n'est pas sûr que la contrainte puisse imposer un renversement de tendance.

Le problème que pose également la parité est que le débat demeure et jette un doute : la femme est-elle retenue pour ses compétences ? ou sa qualité de femme ? ou parce que c'est obligatoire ?

Je suis convaincue que la parité constitue un mouvement de fond favorable aux femmes en tant qu'individus, mais aussi une source profonde de modification de la place des femmes dans la société et qu'elle s'inscrit comme un véritable enjeu pour la démocratie.

Cependant, les recommandations de l'Observatoire de la parité<sup>4</sup> proposent d'autres voies de réflexion pour les années à venir. Constatant que les pénalités financières sont aujourd'hui peu dissuasives, il conviendrait soit d'augmenter le montant des pénalités financières, soit d'instaurer un bonus financier pour les partis respectant la parité.

Concernant les élections législatives, dans l'hypothèse où une dose de proportionnelle serait intégrée dans le mode de scrutin, il faudrait prévoir une obligation d'alternance homme-femme dans la composition des listes.

---

<sup>4</sup> Créé en 1995, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes est un pôle d'information sur la situation des femmes associé à une fonction de promotion de l'égalité entre représentants des deux sexes en amont de la législation, au travers de "programmes d'actions spécifiques" et de l'élaboration de "recommandations et propositions de réformes". [www.observatoire-parite.gouv.fr](http://www.observatoire-parite.gouv.fr)

Les conseils généraux sont les assemblées où la parité reste le plus à la traîne (12,3 % d'élues). Dans l'hypothèse d'une réforme globale, on pourrait envisager un scrutin proportionnel avec obligation de parité.

Enfin, il est important d'évoquer le statut de l'élu. En effet, le cumul des mandats et l'absence de limitation dans le temps des possibilités de renouvellement sont deux facteurs qui freinent la rénovation du personnel politique. Une réflexion pourrait être engagée pour une limitation plus stricte des cumuls de mandats (par exemple, interdiction du cumul du mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale). De même, il faudrait limiter les possibilités de renouvellement à deux mandats, sur le modèle de la présidentielle.

Cependant, si l'on veut que les femmes occupent d'avantage la scène politique et qu'elles sortent des coulisses pour affronter le devant de la scène, il faudra en premier lieu se tourner vers les jeunes femmes afin de leur faire prendre conscience qu'elles ont un rôle majeur à jouer au sein des organes de décision et aussi leur donner confiance dans leurs propres compétences et jugements.

Or, au-delà de la sphère politique, les chiffres attestent qu'en 2009 les femmes européennes restent encore trop souvent dans l'ombre. En effet, le temps qu'elles consacrent aux travaux domestiques est plus de deux fois supérieurs aux hommes, et inversement leur temps de travail est presque moitié moins que celui des hommes.

L'ambition féminine est à mon sens encore trop souvent perçue comme une nuisance au bien-être de leur famille et suscite fréquemment un sentiment de suspicion de la part de la société. Son implication professionnelle cache-t-elle un malaise dans son couple ? Une femme si elle a acquis le droit de s'investir professionnellement, doit cependant être irréprochable sur le plan personnel et assurer une pleine réussite sur les deux tableaux.

Res Femina a justement été créée pour susciter l'ambition des jeunes femmes de s'investir dans la sphère politique et leur donner les meilleurs outils pour pénétrer ce milieu extrêmement fermé. En France, nous devons faire le constat dramatique que la relève féminine n'est nullement assurée pour reprendre les rennes du pouvoir. Fort de ce constat, Res Femina souhaite aller au-delà de la parité en prenant le problème à la racine et offrir aux jeunes femmes un espace de parole, de formation et d'action à même de leur donner l'envie de s'impliquer dans la vie politique.

Aussi Res Femina a choisi de développer les quatre axes suivants :

- Sensibilisation : Inciter à l'implication active dans la vie politique.
- Réflexion : Il s'agit d'offrir un lieu d'échange, d'expression, de sensibilisation au sein de commissions, hors des partis, pour développer l'intérêt pour les questions politiques et réfléchir sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Formation : Mise en place d'un cycle Res Femina destiné à développer la culture politique et préparer aux fonctions électives avec par exemple la formation à la prise de parole, l'apprentissage de l'utilisation des médias, des mentorats avec les élus et participation à des manifestations nationales, internationales, conférences mondiales.

- Action : Res femina organise des grands rendez-vous avec des personnalités politiques, des réunions – débats thématiques autour d’une personnalité de la société civile, politique ou économique, des rencontres - échanges entre adhérents et des colloques sur les thèmes sociétaux.

En offrant aux jeunes femmes les outils adéquates, Res Femina espère ainsi qu’elle contribuera à relever le défi qui est de construire une société équilibrée pour l’avenir.